



Lille, le 18 octobre 2022

Mesdames, Messieurs

Responsables

Porteurs de projets parentalité

OBJET : Vers un appel à projet concerté REAAP - AAI 2023-2026

Mesdames, Messieurs,

Indépendamment des contextes de vie familiale et sociale et des catégories socio-professionnelles auxquelles appartiennent les familles, un grand nombre de parents, dans le Nord, s'interroge sur l'exercice de sa parentalité. Plus de la moitié d'entre eux estime aujourd'hui difficile d'exercer son rôle de parent.

Certains moments clés dans l'éducation d'un enfant ou certaines périodes charnières, telles que l'arrivée d'un enfant, son entrée à l'école ou au collège, ses apprentissages vers l'autonomie peuvent être délicats à appréhender. Également, certaines situations, face à un handicap ou d'épuisement parental notamment, peuvent être difficiles à surmonter. Dans tous les cas, ils sont pour les parents sources de questionnements, voire de fragilisation pour les familles.

La Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Nord sont deux partenaires institutionnels incontournables impliqués dans l'accompagnement des familles. Ils sont reconnus et identifiés comme des acteurs majeurs de la politique de soutien à la parentalité et en sont les principaux financeurs.

Conformément aux engagements affichés dans le Schéma Départemental des Services aux Familles, dans un contexte où la convergence des moyens devient une nécessité et la cohérence des dispositifs doit être renforcée, la Caf et le Département s'unissent pour un **appel à projet concerté. Ce dernier se traduit par une sécurisation financière élargie et par un engagement qui devient désormais pluriannuel (2023-2026, pour un soutien de 4 ans maximum)**. Il concerne spécifiquement les Réseaux d'Ecoute d'Appui et

d'Accompagnement des Parents pour la Caf et l'Appel à Initiatives pour le Département, et a pour objectif une volonté forte d'amélioration de la complémentarité des réponses apportées aux familles.

A cet effet, à compter de la campagne 2023, **les projets faisant l'objet d'un co-financement**, renouvelés ou nouveaux selon les disponibilités financières respectives, **seront tous instruits de façon conjointe par les équipes territoriales** (Pôles de développement Caf et Unités de territoriales Département), sur la base de critères d'éligibilité et modalités de financements concertés.

Vous retrouverez les principes et l'ensemble de ces éléments dans la **note de cadrage** que nous avons le plaisir de porter à votre connaissance en pièce jointe du présent courrier.

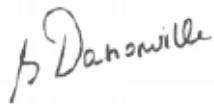
Vous retrouverez le calendrier de mise en œuvre de l'appel à projet en page 9 de la note de cadrage. La date limite de dépôt des projets est fixée au 31 décembre 2022.

Les équipes territoriales de la Caf et/ou du Département sont à votre entière disposition pour en échanger et vous apporter tous les éclairages nécessaires à la bonne mise en place des projets sur vos territoires.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice par intérim
Audrey MATHON-DEBETENCOURT

Par délégation,
La Directrice Adjointe en charge du
développement des territoires



Béatrice DASSONVILLE

La Directrice Générale Adjointe déléguée
Anne DEVREESE

Par délégation,
La Directrice Enfance Famille Jeunesse



Alexandra WIEREZ